

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est un dossier important puisque Thierry Braillard évoquait tout à l'heure les transferts de compétences entre Lyon et le Grand Lyon, il s'agit là d'un transfert de compétences concernant le tourisme.

A vrai dire, il s'agit d'une moitié de transfert de compétences puisque le tourisme d'affaire était déjà en charge du Grand Lyon. Aujourd'hui, nous avons à statuer sur le transfert de la compétence « tourisme d'agrément », sur le changement de nature du tourisme d'agrément puisque nous avons un tourisme d'agrément qui s'était focalisé sur tout ce qui était le site historique et aujourd'hui, le tourisme d'agrément dépasse largement ce point-là sur un marché mondial qui voit la montée en puissance très forte du tourisme urbain. Il nous a semblé cohérent de la faire passer au Grand Lyon.

J'en profite d'ailleurs pour évoquer une petite satisfaction personnelle puisque, au moment où nous avons fait une commission d'évaluation, on s'est rendu compte que la différence entre le versement de la subvention à l'Office du Tourisme par la Ville de Lyon et l'argent que nous recevions provenant de la taxe de séjour, faisait que nous nous retrouvons avec un solde positif de 275.000 €, c'est-à-dire que l'activité tourisme rapportait de l'argent et rapporte de l'argent à la Ville de Lyon, puisque nous allons recevoir du Grand Lyon une sorte de dîme de 275.000 € tous les ans.

J'espère que mon ami Richard Brumm en est satisfait.

M. LE MAIRE : Cela compensera le Pharaon !

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le transfert au Grand Lyon de la compétence « tourisme » est positif car il permet effectivement une amélioration des moyens financiers pour les opérateurs du tourisme, il permet également plus d'égalité des citoyens et de nos visiteurs vis-à-vis de l'impôt.

Cette simplification ne sera cependant que partielle puisque sur notre territoire métropolitain interviennent également quatre autres opérateurs : le Comité départemental du tourisme, le Département du Rhône, la Région, via Rhône Alpes tourisme, et enfin l'Etat au travers de sa délégation régionale.

Le tourisme constitue ainsi une bonne illustration du mille feuilles administratif français pour lequel le projet de réforme territoriale, issu du comité Balladur, pourrait enfin apporter l'indispensable clarification démocratique. Je répèterai donc aujourd'hui que nous souhaitons ardemment que ce chantier aboutisse à une réforme ambitieuse.

Plus localement, nous sommes favorables à la création d'une métropole de Lyon, correspondant à un Grand Lyon légèrement élargi au niveau géographique, avec des compétences renforcées et une gouvernance plus équilibrée. La métropole devrait notamment intégrer les compétences du Conseil général, nous souhaitons que son conseil métropolitain soit démocratiquement élu au suffrage universel direct sur des enjeux métropolitains. C'est, nous semble-t-il, la condition pour que nous ayons un véritable débat sur l'avenir de notre métropole. Ainsi, la métropole assumerait l'ensemble des compétences stratégiques pour le développement de notre territoire.

A l'inverse, nous estimons que les compétences de proximité devraient être transférées aux arrondissements. Pourquoi les décisions concernant les crèches, les écoles, les équipements sportifs de proximité, devraient-elles être prises en mairie

centrale ? Dans ces conditions, il est évident que l'échelon administratif Ville de Lyon deviendrait inutile, notre assemblée serait donc caduque.

Certains élus de votre Majorité, je pense notamment à M. Fournel, souhaitent également ce bouleversement. Je me permettrai juste de rappeler que le 8^e arrondissement a été créé il y a cinquante ans, le 7^e arrondissement en 1912, et que la commune de la Guillotière n'a intégré Lyon qu'en 1852. Dans l'intérêt général, nos prédécesseurs ont su déplacer les lignes, osons nous aussi avancer.

Cette évolution locale aboutirait également à une gouvernance plus équilibrée de la métropole, une gouvernance plus respectueuse de l'ensemble des communes, de l'ensemble des territoires, une gouvernance favorisant l'émergence de projets partagés par les acteurs locaux. L'élargissement du territoire de la métropole en serait facilité. Cela n'exclut pas, bien sûr, toutes formes de coopération renforcée avec nos proches voisins de l'Isère ou de la Loire, via par exemple l'évolution de la RUL en région métropolitaine qui deviendrait enfin une structure opérationnelle de coopération, notamment au niveau des transports. Ainsi, à terme, la métropole de Lyon deviendrait tout simplement Lyon.

Dans l'attente d'une réforme ambitieuse des collectivités locales, réforme que les élus n'ont pas le droit de faire échouer pour des raisons politiciennes, nous voterons bien sûr les deux transferts de compétence qui nous sont présentés aujourd'hui. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire à l'occasion de ce rapport et pour faire suite aux différentes interventions, de ne pas faire de procès d'intention sur notre rôle. Les élus du Groupe Ensemble pour Lyon sont des gens responsables et, que ce soit sur la SACVL ou sur d'autres dossiers, nous essayons de faire les choses sérieusement en sachant où sont les intérêts des Lyonnais dont nous avons été aussi les destinataires en partie de leur confiance. Je ne crois pas que la responsabilité soit dans un camp et pas dans l'autre, je crois qu'elle est partagée. Nous essayons d'assumer ce rôle-là avec sérieux et dans le même temps, sans laisser imaginer que nous pourrions ne pas le remplir, ce rôle-là.

Donc, j'ai le sentiment que les questions que nous posons et que nous vous adressons, à vous et à vos Adjointes, permettent d'avoir un certain nombre d'éclaircissements qui ne sont pas inutiles, bien au contraire. Dans cet état d'esprit, par rapport à ces dossiers sur les transferts de compétences, je partage bien sûr ce que dit Christophe Geourjon et comme sans doute beaucoup de nos Collègues, c'est vrai que l'évolution de la ville, de l'agglomération, la répartition des compétences, la réforme des collectivités territoriales, tout cela doit nous appeler dans un état d'esprit apaisé, sans invective vis-à-vis de personne, y compris du rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, à prendre un peu de hauteur et se poser les bonnes questions.

Je pense que sur des sujets aussi importants, avec des implications à la fois très locales et en même temps plus globales, il pourrait y avoir au niveau de cette assemblée comme à d'autres niveaux bien sûr, un travail intelligent qui soit fait. Je repense à un sujet que nous avons d'ailleurs un peu mis de côté mais qu'il faut peut-être reprendre, on pourrait essayer sur PLM de glisser les quelques dispositions qui, notamment, sur la représentation des Conseillers d'arrondissement dans les différentes instances, pourraient faire évoluer intelligemment, de façon œcuménique, un certain nombre de points.

Voilà ce que je voulais dire à l'occasion de ces deux dossiers qui posent des questions bien sûr trop importantes pour être abordées en quelques minutes. Voilà ce que je voulais vous dire à la fois sur ce qu'est notre état d'esprit, sur ce qu'est notre responsabilité d'opposants sur un sujet important qui est celui de la répartition des compétences entre les différents étages administratifs, l'objectif étant de rendre les choses plus efficaces et plus lisibles en direction de nos concitoyens, et non de faire de petites polémiques politiciennes.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je ne voulais pas forcément aborder ici les sujets de la réforme territoriale puisque j'essaye de ne pas mélanger les genres, le niveau municipal avec le niveau national. Mais puisqu'on souhaite aborder ces questions, je veux bien le faire. D'abord, dire aux Lyonnais qui n'ont pas forcément suivi les choses, qu'on nous avait annoncé un texte sur la réforme territoriale en juillet dernier. En juillet, avec les avant-projets de textes on n'a rien vu venir. Pour les vacances, avec les associations d'élus locaux, on a travaillé sur les moutures qu'on pouvait avoir. On avait déjà des propositions à faire, comme vous dites, sérieuses, d'avancement du texte de manière à créer ces grandes métropoles. S'il y a quelqu'un qui porte dans notre agglomération et au-delà, la notion de métropole, pas simplement dans les mots mais aussi dans les faits, je crois qu'effectivement nous sommes de ceux-là.

Lorsque nous sommes avec le Maire de Saint-Etienne, avec le Maire de Bourgoin-Jallieu, Président de l'Acapi -pour vous montrer qu'il n'y a aucun problème politique avec le Maire de Vienne, avec le Président de la Communauté de communes de Vienne- qui veulent entrer dans la grande métropole parce qu'ils en ont compris la dynamique, vous voyez que ce n'est pas une question de politique politicienne. C'est parce que nous pensons que c'est à ce niveau-là que l'on doit bâtir un ensemble cohérent si l'on veut pouvoir supporter un tant soit peu la comparaison avec Barcelone, Francfort, Munich, Milan, Manchester, Turin, etc..., pour faire en sorte, d'ailleurs, de construire un cadre de vie plus agréable pour nos concitoyens.

Nous avons dit au sujet de la Métropole qu'il faudrait quatre compétences.

La première qui soit de planification urbaine, pour essayer dans l'avenir de concentrer les activités économiques, l'habitat, autour des grandes lignes de transport en commun, qu'elles soient urbaines ou qu'il s'agisse des voies ferrées, Réal, que nous organisons avec la Région de manière à pouvoir préserver les espaces naturels, les espaces paysagers et ne pas reconduire ce qu'a été le développement de l'Île de France avec un urbanisme incohérent, un développement en tache d'huile qui a, effectivement, supprimé tous les espaces naturels autour de la capitale.

Deuxième point, ce serait effectivement de créer une autorité organisatrice du transport à l'échelle de ce que nous faisons de la grande région urbaine de Lyon. Donc, j'espère que dans le texte de loi, cela sera repris. J'avais déposé un amendement qui va pouvoir être repris par l'ensemble de nos collègues et évidemment par vous-même, à l'Assemblée Nationale, si vous le souhaitez.

Troisième point, tout ce qui est « Développement universitaire », tout ce qui est « Economie de pointe », « Pôle de compétitivité » : évidemment que cela se développe non pas simplement dans le Grand Lyon, mais que cela se développe au niveau de la Métropole. C'est là que nous construirons des pôles de compétitivité performants.

Lorsque, par exemple, je suis allé au Japon, j'ai tenté de faire venir, je ne sais pas si cela réussira, une grande entreprise sur la métropole. C'est un projet de 150 hectares. Evidemment, cela ne peut pas se réaliser dans les limites du Grand Lyon. Cela peut se réaliser pour revitaliser la région de Saint-Etienne, GIAT, par exemple. Faire en sorte que GIAT puisse ressortir de ses ruines actuelles, de la friche industrielle qu'elle est aujourd'hui.

Le quatrième grand point : les grands événements culturels. En cette période de Biennale d'Art Contemporain, nous avons déjà développé avec Résonances, un moyen d'être en écho chez les territoires, qui seront partenaires de cette grande métropole. Nous souhaitons effectivement donner cette dimension culturelle. J'ai dit, par exemple, à M. Remiller que pour la prochaine édition de Jazz à Vienne, nous essayerons de faire que dans le Grand Lyon, il puisse y avoir un concours qui soit apporté, de manière à focaliser les habitants de Lyon sur Jazz à Vienne, ce qu'ils font déjà largement.

Alors, tout cela pourrait être très bien ! Toutefois, pourquoi le texte a eu quelques hésitations ? Premier point, c'est un tout petit problème d'élections. Ce texte, c'est quand même curieux. Vous voyez par exemple, vous auriez fait, vous Monsieur Havard, un texte comme celui-là, vous auriez commencé par le territoire, la métropole, l'harmonisation entre le Conseil Général, la Région, etc. Là, cela commence par les élections ! Cela commence par les élections des Conseillers territoriaux et ensuite des Conseillers communautaires, avec peut-être au passage, comme vous le dites, la suppression de Lyon « étape dépassée », ce qui permettrait à ceux qui ont été battus à Lyon, de revenir par la fenêtre, dans, éventuellement, un arrondissement, dans je ne sais pas trop quoi ! Ces Conseillers territoriaux, cette bête hybride, dont on ne sait pas exactement ce qu'il est : Conseiller général, Conseiller territorial, Conseiller régional, etc.

De toutes façons, le Conseil d'Etat, et c'est pour cela que le texte, comme vous le savez, a été repoussé, a dit : « Au Conseil constitutionnel, cela ne tiendra pas la route ! » Et donc, vous êtes en train, là, de vous contorsionner pour voir comment vous pourriez être majoritaires à coup sûr, sur le papier, de crainte d'affronter les électeurs dans les urnes.

Pour cela évidemment, vous comprenez qu'on ne vous suive pas exactement sur ce type de dossier. Moi je trouve et vous trouvez ce que vous voulez, que c'est un peu aberrant que quelqu'un qui a été le grand battu des élections locales, puisse demain être le penseur de la réforme de ces institutions locales. Moi, je crois qu'effectivement, il aurait mieux valu que vous choisissiez quelqu'un qui avait une légitimité locale, plutôt que quelqu'un qui perdait les élections, mais cela c'est votre problème ! Je ne m'en occupe pas !

Simplement, aujourd'hui, le nouveau projet qu'on nous a fait passer, ce n'est plus le projet que chacun d'entre nous connaît. Les métropoles, ce ne sont plus des entités d'un nouveau statut. C'est redevenu des EPCI. Quel intérêt j'ai ? J'ai un EPCI qui aujourd'hui a 1.400.000 habitants et nous, on nous parle d'EPCI nouveaux, qu'on appellerait « métropoles », qui feraient 470.000 habitants. Quelle nouveauté pour les gens du Grand Lyon ?

On nous disait : oui mais vous allez avoir les pouvoirs du Conseil général. Et bien il paraît que l'on ne va plus les avoir ! Et qu'il y aura simplement quelques compétences. On nous a dit : on va vous donner les collèges, le transport scolaire, les lycées, etc, mais les compétences sociales ? Ce qui nous intéresse, c'est que nous qui avons, par exemple, le logement, on puisse regarder les parcours d'insertion de toutes celles et tous ceux qui habitent nos logements. Tout cela : exit ! Terminé ! On n'en parle plus ! Et il en va de même pour toutes les autres choses !

Ce qui fait que la Grande Réforme territoriale, elle aboutit à rien ! Monsieur Havard, on se basera sur les textes pour voir cela et donc aujourd'hui il ne reste dans toutes ces réformes, qu'un point particulier, c'est effectivement le système électoral. Alors, vous comprenez bien que dans ces conditions, si vous additionnez la réforme de la taxe professionnelle, moi je le dis pas simplement au Conseil municipal, mais à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais qui nous regardent. La réforme de la taxe professionnelle, cela va être la suppression pour les intercommunalités, c'est-à-dire pour le Grand Lyon, de 65 % de l'impôt économique aujourd'hui.

Vous savez qu'on est en taxe professionnelle unique, donc c'est notre seule ressource. On ne va plus avoir que la partie « immobilisations » de biens des entreprises, mais plus la partie pour nous la plus dynamique, c'est-à-dire la valeur ajoutée.

Alors, à partir de là, moi je dis et j'ai même téléphoné au Directeur de Cabinet du Président de la République, pour lui dire : « Moi je vous préviens en amont, cela va aboutir à une catastrophe ! » Parce que, vous trouverez toujours des maires qui voudront développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication - c'est bon pour l'emploi, c'est bien dans le paysage- mais quand il s'agira de faire venir

une entreprise de logistique avec des camions et que vous n'aurez plus de liens avec cette entreprise-là, qui va l'accueillir sur son territoire ? Moi, je ne sais plus !

Pour la Vallée de la Chimie, si les gens qui habitent autour, sont pénalisés par les zones de protection du risque, ne peuvent plus agrandir leur maison ou tout simplement la vendre, et si, en même temps il n'y a plus de lien direct entre le territoire et l'impôt économique, combien de pétitions vous aurez pour faire en sorte que Péchiney Ugine Kullman ou d'autres partent de l'agglomération lyonnaise ? C'est une réforme qui est une réforme pas simplement électorale -à la limite, garder le pouvoir pour quinze ans, cela peut être tentant, je vous comprends-, mais totalement anti-économique, anti-industriel. Demain vous le verrez : si cette réforme est adoptée dans les termes où elle est aujourd'hui, ce sont des pans entiers de notre Economie qui vont disparaître.

Voilà, puisqu'on souhaitait évoquer ce dossier et je le fais bien volontiers. J'alerte toutes celles et tous ceux qui nous regardent... J'avais appelé mon ami François Turcas, pour pouvoir lui dire avant les vacances, attention danger ! Danger là-dessus ! Danger sur la réforme de la taxe professionnelle ! Cela va avoir l'effet exactement contraire de celui que l'on souhaite et l'on se trompe extrêmement lourdement.

(Interventions de M. Havard.)

Vous répondrez la prochaine fois, on fera les débats dans deux séances. Allez-y, Monsieur Havard !

M. HAVARD Michel : Je ne veux pas rallonger le débat, mais simplement vous dire qu'il y a, bien sûr, beaucoup de choses dans tout ce que vous avez dit, que je conteste. Je pense qu'il est effectivement très important que l'on puisse avoir à un moment donné un éclairage précis sur tout cela...

M. LE MAIRE : Il faudra inviter M. Dominique Perben, par exemple !

M. HAVARD Michel : Parce que les effets de manche ou les procès d'intention, pour dire qu'ensuite c'est grâce à vous et dire qu'il y a le feu là et puis finalement il n'est plus là et c'est grâce à moi ! Je crois qu'il faut être là-dessus sérieux !

M. LE MAIRE : Vous avez le dernier avant-projet de texte, Monsieur Havard ?

M. HAVARD Michel : J'ai un certain nombre de projets...

M. LE MAIRE : Je vous l'envoie demain si vous ne l'avez pas !

M. HAVARD Michel : Excusez-moi, mais je pense être assez bien placé pour l'avoir, merci.

M. LE MAIRE : Et bien dans ce cas-là, vous savez de quoi il en va !

M. HAVARD Michel : Je pense qu'il sera grand temps de faire une explication, qui soit une vraie explication.

M. LE MAIRE : Merci bien, donc je constate que vous n'avez rien à redire sur le fond, à l'intervention que j'ai faite, je le constate !

M. HAVARD Michel : Je ne veux pas rallonger les débats !

M. LE MAIRE : Vous aimeriez bien avoir des idées, intervenir dans le Conseil municipal, vous poser en leader, il faut avoir du fond aussi pour se poser en leader, quelque part !

M. HAVARD Michel : Organisez-vous, faites-le !

M. LE MAIRE : On va pouvoir passer au vote. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)